Montreuil, le 9 novembre 2026

À M. Sébastien Lecornu,
Premier ministre

À Mme Aurore Bergé
Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes

À M. Jean-Pierre Farandou
Ministre du Travail et des Solidarités ;

À M. David Amiel,
Ministre de l'Action et des Comptes publics

À Mme Stéphanie Rist,
Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

N/Réf. : NP/CB/MG
N°098_2026112026

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 novembre 2026, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, couvrant l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie.

Monsieur le Premier ministre,

Mesdames et Monsieur les ministres

Trente ans après l'adoption du programme de Beijing dont la France est signataire, faut-il le rappeler, les violences faites aux femmes et aux enfants demeurent un fléau majeur. Trop d'engagements ne sont pas tenus et les financements sont bien trop insuffisants. Il est grand temps de passer enfin des paroles aux actes avec l'adoption finale de la loi-cadre intégrale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Les chiffres les plus récents publiés par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, (MIPROF) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) témoignent d'une situation alarmante :

- 230 000 femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences sexuelles, dont près de 60 % ont entre 18 et 24 ans ;
- 373 000 femmes déclarent avoir subi des violences conjugales ;
- 128 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2026 ;
- 83 % des enfants énoncent avoir subi au moins une violence physique ou sexuelle ;
- 57 % des violences sexuelles enregistrées concernent des mineur·es ;
- 94 % des auteurs sont des hommes ;
- 94 % des victimes du système prostitutionnel sont des femmes ;
- 42 % des victimes du système prostitutionnel sont des mineur·es ;
- 9 % des viols ou tentatives de viol ont lieu au travail ;
- 30 % des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail ;
- 70 % des femmes victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@fdsp.cgt.fr

Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée, voire un licenciement.

Du sexisme « ordinaire » au féminicide, en passant par le harcèlement, ces violences forment un continuum des violences que subissent les femmes tout au long de leur vie. Les lieux de travail n'en sont pas exclus, les violences y sont massives, bien qu'invisibilisées.

C'est dans ce contexte de violence sociale et démocratique inédit, mené par un gouvernement autoritaire, que le projet de loi intégrale est examiné par le Sénat depuis le 13 octobre. La CGT revendique que des mesures législatives et budgétaires de prévention et de protection des femmes et des enfants soient votées et appliquées dans l'urgence. Si la CGT a largement participé à porter ce projet de loi, dans le cadre de sa participation à la coalition féministe et enfantiste, des améliorations doivent être gagnées.

La Fédération CGT des Services publics rappelle qu'il n'est plus question de demi-mesure. Le gouvernement et le Parlement doivent débloquer 2,6 milliards d'euros, dont 344 millions consacrés aux VSS, afin de les prévenir et de lutter efficacement contre ces violences.

Pour l'heure, l'État ne dépense que 12,7 millions d'euros par an pour lutter contre les violences sexuelles soit 0,003 % du budget de l'État.

Neuf ans après avoir fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la « Grande cause du quinquennat», le président Emmanuel Macron n'a pas su donner à cet engagement les moyens d'une politique tangible et cohérente. L'immobilisme gouvernemental, les promesses non tenues et l'absence d'investissements à la hauteur des besoins font de la France un très mauvais élève de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Ce ne sont d'ailleurs pas le RN, ses alliés et le patronat qui sont des protecteurs des femmes et des enfants, puisqu'ils se sont saisis de ce projet de loi pour continuer à déverser leur haine et à diviser. Ainsi, quand le RN refuse les mesures de protection aux femmes sous OQTF[1], elles demeurent ainsi sous la dépendance de leur bourreau. De son côté, le patronat a fait pression sur les parlementaires pour refuser l'octroi d'autorisations spéciales d'absence afin que les victimes de violences conjugales puissent effectuer leurs démarches.

Il est donc urgent que la France s'aligne sur les meilleures législations du monde. En Espagne, les victimes de violences domestiques ont droit à la mobilité géographique et au changement de lieu de travail, à l'accès à la retraite anticipée, à la suspension de la relation de travail avec emploi réservé… Aux Philippines, les victimes de violences conjugales peuvent bénéficier de 10 jours de congés payés. Le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande sont également en avance sur ce sujet.

Le 20 novembre, la Journée internationale des droits de l'enfant vient aussi rappeler, quelques jours avant le 25 novembre, la nécessité d'une protection universelle contre toutes les formes de violence. Les enfants sont souvent les victimes collatérales ou directes des violences conjugales et sexuelles. La lutte contre les violences faites aux femmes doit donc inclure un volet spécifique de prévention, d'éducation et de soutien psychologique des enfants victimes ou témoins, à travers des dispositifs coordonnés entre les services sociaux, scolaires et judiciaires.

Au regard de ces éléments, nos revendications sont les suivantes :

- **Une loi-cadre transversale portée par la CGT, aux côtés de 130 associations, syndicats et organisations, la coalition féministe et enfantiste, qui vient compléter ou améliorer l'existant pour la lutte contre les VSS ;**
- **Le retrait de l'amendement RN et la réintroduction des ASA en cas de VIF ;**
- **De réelles politiques d'égalité au travail (égalité salariale, nouveau droit à la santé hormonale, prévention et lutte contre les VSS au travail, accompagnement des victimes…) ;**

[1] Obligation de quitter le territoire

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@fdsp.cgt.fr

- **L'application inconditionnelle de la Convention internationale des droits de l'enfant ;**
- **Le renforcement du service public, tel que préconisé par la CIIVISE, en matière de prévention des violences sexuelles sur mineur·es ;**
- **La prise en compte de la responsabilité des président·es de département en matière d'Aide Sociale à l'enfance ;**

  ✓ **L'effectivité de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : « À travail de valeur égal, salaire égal » ;**
  ✓ **De nouveaux droits pour protéger et accompagner les victimes de violences : abrogation de la journée de carence, interdiction des licenciements et révocations, droits à des autorisations spéciales d'absence rémunérées pour faire des démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle ;**
  ✓ **Rendre effectives la déclaration et la reconnaissance des accidents du travail ou de service dans le cadre de VSS ;**
  ✓ **L'obligation d'identifier les violences sexistes et sexuelles dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels et que ces derniers soient genrés (DUERP) ;**
  ✓ **Un accès aux soins garanti avec le remboursement à 100 % des consultations en psychotraumatologie pour les victimes.**

Par conséquent, nous appelons l'ensemble des agent·es, salarié·es et citoyen·nes à se mobiliser et à organiser des actions locales, partout en France, **les 20, 25 et 28 novembre 2026**, pour exiger une société où les femmes et les enfants puissent vivre en sécurité, dans la dignité et l'égalité. La Fédération CGT des Services publics appelle à la vigilance et à l'action ! L'enjeu est de fonder une société émancipée, démocratique, juste, égalitaire, qui soit aux antipodes d'un patriarcat périmé et d'une extrême droite réactionnaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève pour **les journées des 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 novembre 2026 de 0 h à 24 h**, couvrant l'ensemble des agent·es de la fonction publique territoriale, ainsi que les salarié·es du champ privé du logement social, de l'eau et de la thanatologie.

Recevez, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Monsieur les ministres, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET



Secrétaire générale

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@fdsp.cgt.fr